

Exemple de paie - industriel En vigueur le 28 avril 2019



Compagnon tuyauteur (412) membre de CPQMC-local 144

Nombre d'heures effectuées: 40
Taux horaire en vigueur: 40,43

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 617,20	1 617,20	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées + les différentes primes applicables
2. Indemnité de vacances	210,24	210,24	Salaire brut x 13% de vacances
3. Avantages imposables (non payable)	109,24		2,731\$ x le nombre d'heures travaillées
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures. Ce montant est non imposable .
Total des gains payables de l'employé	1 857,44	1 857,44	Total de: salaire brut + vacances + équipement de sécurité
Déductions sur la paie de l'employé (CCQ)		Coûts de l'employeur (CCQ)	
5. Prélèvement CCQ	13,71	13,71	(Salaire brut + vacances) x 0,75%
6. Cotisation syndicale	30,50		Calcul des cotisations syndicales. Pour le local 144 du CPQMC, le calcul de la cotisation est le suivant: 70% d'une heure travaillée + 0,055\$ par heure travaillée
7. Avantages sociaux Fonds de pension + Médic	164,48	274,96	Employé: 4,112\$ x le nombre d'heures Employeur: 6,874\$ x le nombre d'heures
8. Taxe de 9% sur les assurances		9,64	9% x 2,679 x le nombre d'heures
9. Cotisation AECQ		1,20	0,03\$ x le nombre d'heures
10. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures
11. Fonds de formation		6,00	0,15\$ x le nombre d'heures
12. Fonds de qualification		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures
13. Indemnité de vacances	210,24		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ.
14. Contribution sectorielle	0,80		Caisse d'éducation syndicale: 0,02\$ x le nombre d'heures
Déductions de base sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
15. Régie des rentes (RRQ)	103,75	103,75	(Salaire brut + vacances + avantages imposables - 67,30\$) x 5,55%
16. Assurance-emploi (A-E)	22,84		Employé: (salaire brut + vacances) x 1,25%
		31,98	Employeur: (salaire brut + vacances) x 1,25% x 1,4
17. Régime québ. d'ass.parentale (RQAP)	9,61		Employé: (salaire brut + vacances) x 0,526%
		13,45	Employeur: (salaire brut + vacances) x 0,736%
18. Impôt fédéral	193,95		(Salaire brut + vacances - (retenues 5,6,7,14)). Voir table d'impôt
19. Impôt provincial	268,28		(Salaire brut + vacances + avantages imposables - (retenue 7)). Voir table d'impôt
20. Fonds des services de santé (FSS)		82,50	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x 4,26%
21. CNESST		73,55	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x (taux de l'unité 80160: 4,98% + ASP 0,033%) maximum hebdomadaire = 1467,20\$, maximum annuel = 76 500\$
Total des déductions paie de l'employé	1 018,16	612,34	Total autres coûts et coûts CCQ pour l'employeur
Salaire net employé	839,28	2 469,78	Coût total de la main-d'œuvre pour l'employeur
		61,74	Coût horaire moyen (coût total divisé par 40 heures)